

NRP 58 "Religions, the State and Society"**Enjeux sociologiques de la pluralité religieuse dans les prisons suisses**

(405840-115828)

IMPRESSUM**Auteurs:**

Irene Becci, requérante principale, Haute école de travail social et de la santé – EESP - Lausanne

Claude Bovay, co-requérant, professeur, Haute école de travail social et de la santé – EESP - Lausanne

André Kuhn, co-requérant, professeur ordinaire, Université de Lausanne

Mallory Schneuwly Purdie, chargée de recherche, Haute école de travail social et de la santé – EESP - Lausanne et Université de Lausanne

Brigitte Knobel, chargée de recherche, Haute école de travail social et de la santé – EESP - Lausanne et Centre intercantonal d'information sur les croyances Genève

Joëlle Vuille, chargée de recherche, Haute école de travail social et de la santé – EESP - Lausanne, assistante diplômée, Université de Lausanne

Date:

20.1.2011

Fonds:

Programme national de recherche (PNR 58) du Fond national suisse (FNS) « Collectivités religieuses État et société »

Module 3 : « Les religions dans les institutions publiques »

Renseignements:

Irene Becci (irene.becci@eesp.ch)

Website :

[http://www.nfp58.ch/f_projekte_institutionen.cfm ?
projekt=126](http://www.nfp58.ch/f_projekte_institutionen.cfm?projekt=126)



(1) Problématique de la recherche

Les problématiques de la sécularisation, de l'individualisation et privatisation de la religion, ainsi que des innovations religieuses liées aux migrations traversent actuellement toute la sociologie des religions, et se posent de manière spécifique dans un contexte carcéral. Dans les établissements pénitentiaires suisses, les minorités religieuses ont un poids démographique plus grand que dans la société dans son ensemble. De ce fait, la pression à éliminer toute source potentielle de conflit en lien avec l'appartenance religieuse des détenus est importante et on observe que le respect des besoins religieux spécifiques soulève des enjeux institutionnels majeurs.

Dans la plupart des cas, les établissements pénitentiaires essaient de canaliser le recours à la religion en fonction des buts de l'institution, à savoir la réhabilitation et la surveillance. Le fait que la population carcérale détenue en Suisse soit devenue culturellement et religieusement si plurielle impose non seulement de nouvelles contraintes aux administrations pénitentiaires, mais elle pose aussi la question du lien entre les différentes religions et les mécanismes de pouvoir et de disciplinarisation propres à la prison. Les analyses existantes sur la religion en milieu carcéral se limitent souvent aux aumôneries de prison, le lieu historique de l'assistance spirituelle. Les changements socio-démographiques imposent un élargissement de la perspective d'analyse pour tenir compte des pratiques religieuses se produisant dans les lieux les plus divers de l'espace carcéral. C'est pour cette raison que nous avons accordé une grande importance dans cette recherche à intégrer et à articuler plusieurs perspectives dans la construction de l'analyse: le cadre juridique, les aumôneries institutionnelles, les intervenants musulmans¹, les intervenants religieux « en marge », les personnes détenues.²

(2) Principaux résultats

Les dispositions juridiques

Si l'exercice de la liberté de conscience et de croyance en détention fait l'objet de principes constitutionnels et internationaux apparemment simples, son application concrète soulève des questions épineuses. Il existe en Suisse une grande hétérogénéité des législations cantonales en matière d'exercice de la liberté de conscience et de croyance dans le milieu carcéral, hétérogénéité qui se justifie par des besoins très variés.³ Les cantons abritent sur leur territoire des établissements de privation de liberté aux morphologies les plus diverses, même

¹ Pour faciliter la lecture de ce rapport, nous avons renoncé à féminiser systématiquement toutes les expressions désignant des personnes, des fonctions ou des professions ou à user d'artifices graphiques (tirets, parenthèses) pour introduire le féminin. Les expressions formulées au masculin s'appliquent donc aux deux sexes, sauf quand nous le mentionnons de manière explicite.

² Nous avons réalisé une analyse statistique des données du recensement 2000 et d'une centaine de questionnaires destinés aux membres de l'association suisse des aumôneries de prisons et à des intervenants musulmans. Sur le plan qualitatif, nous avons mené 55 entretiens semi-directifs avec des membres des directions des prisons, de l'aumônerie institutionnelle, du personnel de sécurité et socio-sanitaire, de l'assistance spirituelle au sens plus large et des personnes détenues. Le travail de terrain dans les trois prisons sélectionnées en Suisse occidentale et centrale s'est basé également sur l'observation.

³ Nous avons tenu compte de tous les textes normatifs publiés sur internet pour la détention des adultes. Un examen plus approfondi (rapports d'activités annuels, etc.) a été opéré sur 12 établissements choisis sur la base de leur appartenance concordataire ou linguistique, la taille, le sexe des détenus et l'intérêt de la législation. Voir Vuille/Kuhn 2010.

si l'on ne considère que le mode ordinaire d'exécution de la peine privative de liberté au sens de l'article 77 du Code pénal suisse. Dans notre étude, nous avons constaté que l'offre en termes d'assistance spirituelle peut varier fortement selon la taille de l'établissement. Ainsi, dans les petits établissements (où la demande est moindre) et les établissements de détention avant jugement (où les séjours sont généralement brefs et les contacts des prévenus avec le monde extérieur fortement limités), les infracteurs n'ont accès que sur demande à la visite d'un représentant de leur religion. Les établissements de taille moyenne (40 à 60 places) et les établissements plus ouverts caractérisant les courtes peines ou les fins de peines développent souvent des arrangements au cas par cas pour les minorités religieuses.

Dans les établissements de grande et moyenne taille, un intervenant religieux minoritaire peut plus facilement être invité à l'occasion de moments importants de l'année pour certaines religions ou même rendre visite de manière régulière aux personnes emprisonnées qui le désirent. De manière générale, on peut observer que lorsque le nombre de détenus d'une religion non établie⁴ est élevé, les établissements prennent en compte les besoins religieux spécifiques, ce qui n'est pas systématiquement le cas pour toutes les appartenances religieuses à des groupes non-établis. Lorsque le nombre est élevé, des arrangements dans l'application du règlement semblent faciles à gérer et les établissements les justifient aisément. La latitude laissée par la loi semble dans ces cas préserver un espace de liberté, par le biais des arrangements de terrain.

L'aumônerie chrétienne institutionnelle

Dans les institutions pénitentiaires suisses, le modèle d'assistance spirituelle dominant est celui d'une aumônerie chrétienne, assurée par l'action conjointe des deux Églises historiquement majoritaires (Catholique Romaine et Protestante), à visée *universaliste*, s'adressant à toutes les personnes en détention, indépendamment de leur appartenance religieuse. L'aumônier⁵ visite tous les incarcérés, qu'ils soient chrétiens ou non. En revanche, les célébrations religieuses qu'il organise peuvent avoir un caractère confessionnel. Les aumôniers sont employés à des taux d'occupation variés. La fixation de leur cahier des charges et leur rémunération relèvent, selon les cas, du ressort des Églises, de l'État ou des établissements⁶.

Si le modèle de l'aumônerie est relativement univoque, le travail des aumôniers fluctue d'une personne à une autre, d'un établissement à un autre et d'un canton à l'autre. De manière générale, les aumôniers de prison en Suisse ont comme tâches principales l'accompagnement spirituel, la visite aux détenus et la célébration des services religieux. Leur rôle subit depuis une vingtaine d'années une mutation de fond⁷. Le changement du profil socio-religieux de la population carcérale a aussi entraîné une évolution du mandat et de la mission des aumôniers. Il ne s'agit plus d'assurer l'encadrement social et religieux d'infracteurs issus très majoritairement d'une culture chrétienne. L'essentiel de leur travail réside aujourd'hui dans une écoute et une disponibilité pour

⁴ Par établi nous entendons une reconnaissance étatique, donc politique, en termes de soutien institutionnel, financier et culturel. Dans la quasi-totalité des cantons suisses cela concerne les deux confessions évangélique réformée et catholique romaine.

⁵ Les hommes constituent la majorité des aumôniers de prison en Suisse.

⁶ Voir Bovay, Schneuwly Purdie, Gex-Collet 2008 et Becci/Bovay 2009.

⁷ Voir Becci 2011.

l'ensemble de la population détenue. Les propos d'un aumônier réformé interviewé à la prison B⁸, sont à ce titre exemplaires : « *Pour moi, le cœur du cœur de mon rôle, respectivement de notre rôle, c'est d'être disponible pour la rencontre, pour l'accueil, l'écoute, sans condition, sans jugement dans la confidentialité et la gratuité totale de l'autre (...) Donc c'est l'accueil, l'écoute, être là pour eux et à travers tout ce qui s'y oppose, tout ce qui complique, qui fait que vous-même vous êtes occupé à faire autre chose au lieu d'être là pour les gens. Donc ça reste le cœur, le noyau toujours dans le viseur, pour moi.* »⁹ Il poursuit en insistant sur le fait qu'ils sont « *d'abord et avant tout là pour ça. S'il n'y avait pas de célébration, je pense que ce serait moins grave que l'inverse. Ça veut dire que s'il n'y avait que les célébrations et rien d'autre, parce que tout le travail d'accompagnement ne pourrait pas se faire, ça, je crois que ce serait assez grave, que ça n'existe pas.* »¹⁰.

Les aumôniers de prison font partie des rares personnes avec lesquelles le détenu¹¹ peut avoir une relation qui ne comporte pas d'enjeu institutionnel¹². Cela tient notamment à deux caractéristiques propres à leur statut : d'une part ils sont soumis au secret de fonction et au secret professionnel, d'autre part leurs rencontres avec des détenus ne font pas l'objet d'évaluations ou de rapports transmis à l'administration carcérale. Cependant, la spécialisation des différents domaines d'activité et la pluralité religieuse qui caractérisent les établissements pénitentiaires impliquent une renégociation de leur place et une redéfinition de leur rôle. L'existence d'une structure corporative à l'échelle nationale (l'Association des aumôneries de prison suisse) de même que la mise en place de formations spécifiques, fournissent aux aumôniers des ressources théoriques et méthodologiques utiles. Les mutations décrites sont également perçues par les détenus qui décrivent les aumôniers surtout comme des personnes de confiance et des interlocuteurs indépendants avec lesquels ils peuvent entretenir des liens privilégiés. De leur côté, les membres du personnel les dépeignent aussi en modérateurs voire en médiateurs¹³.

L'évolution des dispositifs législatifs et réglementaires, dans le cas des prisons et notamment au cours de la fin du siècle dernier, a progressivement retiré à la religion chrétienne la plupart des fonctions centrales qu'elle y exerçait. Une évolution dont a été le témoin un des aumôniers interviewés qui raconte qu'il y a quelques décennies encore, l'aumônier était une figure plus « *pluridisciplinaire. Il répondait aux questions sociales, à la famille, il téléphonait à l'avocat, il faisait les lettres pour l'avocat, enfin (.) il donnait même des cours de français s'il fallait ... petit à petit il {l'Etat} a pris ses responsabilités là, au fil du temps en développant d'abord le service social, et puis après / le service médical... tout le domaine de la psychologie, psychothérapie... la possibilité de prendre des cours d'alphabétisation, de français ou d'informatique, ou de maths etc., voilà. Donc toutes ces choses-là ont été prises en charge petit à petit par l'Etat. Donc c'est vrai que le rôle de l'aumônier a beaucoup changé et a dû évoluer vers une*

⁸ Pour garantir l'anonymat dans ce texte tous les noms propres sont fictifs.

⁹ Dans nos retranscriptions, nous avons noté entre parenthèses les informations non verbales, comme les baissements de la voix (.) ou les éléments de textes coupés (...). Les signes suivants {} contiennent des informations ajoutées par nous-mêmes pour la compréhension de la citation.

¹⁰ Les aumôniers interviewés insistent sur cet accompagnement et cette écoute individuels alors qu'en termes de liberté religieuse, notamment des droits des minorités, ce sont les services et les rites religieux qui sont davantage mis en avant.

¹¹ En 2009, selon l'Office Fédéral de la Statistique Suisse, environ 6% des personnes détenues en Suisse étaient des femmes.

¹² L'aumônerie n'a pas de mandat en lien avec l'exécution de la peine, la thérapie, etc.

¹³ Voir aussi à ce propos les analyses des établissements B et D et Becci 2011.

définition de sa spécificité... Ça n'empêche pas qu'on peut donner des coups de mains dans différents domaines, si ça n'empiète pas sur le travail des autres collaborateurs ».

De par la différenciation des rôles dans l'institution entre le social, le médical et le probatoire, les aumôniers se sont vus retirer un certain nombre de compétences ou de prérogatives. Progressivement, leur champ d'action auprès des personnes détenues s'est concentré sur l'aspect spirituel. Conséquence du processus de sécularisation, une dissociation des rôles s'opère entre les intervenants de l'aumônerie d'un côté et la direction de l'institution de l'autre. Elle, implique que l'aumônier n'est désormais plus « *le bras droit de la direction devant qui tout le monde fait des courbettes* » (aumônier réformé à la prison D). L'Etat reconnaît néanmoins aujourd'hui que la présence des aumôneries est souhaitable et au fond, bénéfique pour le fonctionnement plus général de l'institution. On peut donc observer que la présence institutionnelle de la religion, dans la plupart des cas catholique et protestante, conforte de manière indirecte l'institution dans ses objectifs sécuritaires, punitifs et de réinsertion. Sa contribution à ces trois objectifs est toutefois difficile à combiner et doit être négociée. Au quotidien, comme l'exprime une aumônière, cela signifie qu'entre surveillants et aumôniers « *on n'a pas du tout les mêmes valeurs. La valeur sécuritaire est primordiale pour la direction de la prison. Pour nous ce n'est pas du tout la sécurité qui est primordiale, donc on travaille sur d'autres valeurs, dont le travail sur la confiance, etc. (...) aujourd'hui nous sommes dans un travail de complémentarité, (2) qui peut poser des questions de frottement par moments, bien entendu. Mais au vu de notre intégration et le fait que la direction nous écoute et qu'on a un travail beaucoup plus rapproché, on peut discuter de ces choses-là aussi au premier plan, donc directement avec les intéressés.* »

L'assistance spirituelle est donc devenue, de nos jours, active seulement au niveau de la réhabilitation mais il est incontestable qu'elle joue malgré elle et de manière non intentionnelle aussi un rôle de contrôle – ne serait-ce que par son apport à la pacification des conflits et à l'aide au contrôle de soi-même.

Le contrôle joue un rôle primordial dans la gestion quotidienne du carcéral. Les établissements préfèrent donc des intervenants religieux faisant partie d'organisations contrôlables à leur tour.

L'assistance spirituelle musulmane

Dans le cadre carcéral, quatre aspects de la pratique de l'islam¹⁴ entraînent une organisation différenciée pour les détenus musulmans. Il s'agit (par ordre d'importance en termes d'aménagement) de la mise en place de services religieux, du jeûne de Ramadan, des prières quotidiennes et des régimes alimentaires. Les modalités d'accompagnement religieux varient : une modalité « *minimale* » réside dans le suivi spirituel des détenus musulmans par les aumôniers institutionnels chrétiens de l'établissement. Une modalité « *pragmatique* » est celle des arrangements au cas par cas. Les aumôniers chrétiens de l'institution visitent les détenus musulmans mais en cas de demande

¹⁴ L'attestation de foi, la prière, le versement de la zakat (aumône), le jeûne du mois de Ramadan et le pèlerinage à la Mecque sont les piliers de la pratique de l'islam. Les prescriptions alimentaires les plus connues sont l'abstention de viande de porc et d'alcool, parfois la suivie d'un régime dit ha-lal impliquant uniquement la consommation de viande sacrifiée selon le rite (égorgement). Concernant les usages vestimentaires, certains détenus musulmans aiment pouvoir porter une djellaba pour effectuer leur prière, mais cette question, si elle se pose, s'exprime en ce qui concerne l'assistance aux célébrations du vendredi.

de la part d'un détenu, la prison entre en contact avec une association musulmane locale afin qu'elle l'aiguille vers un intervenant qui puisse venir visiter le demandeur musulman. Nous avons observé également un modèle « *festif* » qui se résume à la présence d'un intervenant musulman à l'occasion de moments importants de l'année comme la fin du Ramadan ou la fête du sacrifice.

En Suisse, les établissements de grande taille dans lesquels la présence musulmane est importante¹⁵ mettent souvent sur pied des arrangements pour permettre aux musulmans de se grouper pour la prière du zénith le vendredi. Ainsi, ils ont recours à des intervenants musulmans pour diriger la prière. Dans les cas observés, cette présence est la réponse à la demande des détenus. Ces intervenants sont relativement jeunes et bénéficient d'une bonne éducation mais leur formation n'étant généralement pas reconnue en Suisse, ils n'exercent pas le métier dans lequel ils se sont formés. Leur fonction d'intervenant musulman de prison s'effectue donc en dehors de leur temps de travail, pour la majorité d'entre eux, de façon bénévole et à leur frais. Environ la moitié des intervenants musulmans sont présents moins d'une heure par semaine dans les établissements, mais même pour les autres, jamais le temps de présence n'excède les 2.5 heures. Nous avons différencié cinq profils d'intervenants musulmans: l'imam, l'aumônier, le grand-frère, le médiateur et le visiteur¹⁶. Dans quelques cas, l'intervenant visite régulièrement l'établissement, c'est à dire au moins une fois par mois, généralement à l'occasion de la prière du vendredi.¹⁷ Le jeûne du Ramadan donne lieu à des arrangements et à des exceptions diverses. Une fois identifié les personnes voulant jeûner, les établissements prennent différentes dispositions telles que le rassemblement des repas de la journée au service du soir, la permission exceptionnelle de conserver son plateau repas en cellule durant la nuit ou un repas un peu plus fourni le soir. Certains établissements autorisent aussi les musulmans à se réunir pour rompre en commun la journée de jeûne. Des structures particulières d'accompagnement religieux, comme par exemple des groupes de discussion ou des prières additionnelles avec un intervenant musulman, sont aussi ponctuellement mises en place. Finalement et suivant les établissements et la pénibilité du travail du détenu, il est possible qu'il puisse demander des aménagements de son horaire de travail.

La question alimentaire surgit fréquemment comme un enjeu majeur. Les interdits alimentaires dans l'islam concernent la viande porcine et l'alcool¹⁸. La question de la viande *halal* revient aussi fréquemment. Les difficultés que rencontrent les établissements sont d'ordre financier, la viande *halal* coûtant plus

¹⁵ Voir par exemple, les rapports annuels 2009 des Etablissements de la plaine de l'Orbe (33.20%), de Pöschwies (46%) ou Champ-Dollon (56.60%). Pour les établissements pour femmes, c'est encore différent : les musulmanes n'y représentent qu'un tout petit pourcentage. L'appartenance religieuse ne joue qu'un rôle mineur dans la trajectoire infractionnelle qui n'est d'ailleurs pas l'objet de notre étude. Nous nous limitons à faire remarquer que la littérature criminologique montre de façon unanime que la conjonction des trois critères que sont le sexe (masculin), l'âge (18 à 25 ans) et le milieu socio-économique (bas) ont une influence déterminante sur la déviance comportementale (cf. par exemple, Kuhn 2010). Or, parmi la population musulmane incarcérée et sondée en l'an 2000, il s'avère le 98.1% était des hommes, le 49.2 % était âgé de 20 à 29 ans et 72% bénéficiait d'un niveau de formation bas . Les déterminants sociaux ne diffèrent donc pas pour les musulmans des autres appartenances confessionnelles.

¹⁶ Voir Schneuwly Purdie 2011.

¹⁷ La fréquence des services ne dépend pas uniquement de la volonté des établissements, mais également de la disponibilité d'intervenants musulmans, car n'étant pas professionnalisés ils exercent tous une profession à côté de leur tâche dans la prison. De ce fait, leurs obligations professionnelles ne sont pas toujours compatibles avec une présence bénévole hebdomadaire dans les prisons.

cher qu'une viande apprêtée autrement¹⁹.

Les cinq prières quotidiennes sont réparties sur la journée et la nuit et sont précédés par la purification rituelle. Les cellules des prisons suisses étant équipées de lavabos, le détenu peut donc procéder aux ablutions nécessaires. Pour la prière, un espace sacré au sol est délimité par l'intermédiaire d'un tapis. Si la plupart des établissements acceptent les tapis dans les salles de prière, la question est plus délicate en cellule. Les refus sont motivés pour des questions de sécurité. Si nécessaire, le tapis de prière est remplacé par une serviette de bain ou un élément de la literie. Ainsi, plus que des arrangements *ad hoc*, les prières impliquent surtout une diligence de la part du personnel de surveillance ainsi que des co-détenus notamment en situation de cellules surpeuplées. En effet, les irruptions en cellule pendant une prière peuvent être très mal perçues et donner lieu à des conflits.

Dans les prisons pour femmes, aucun intervenant musulman ne vient diriger la prière. Les détenues musulmanes ont, par exemple, la possibilité de rencontrer régulièrement un groupe de femmes musulmanes, pour partager un moment et, souvent pour parler dans leur langue maternelle. Cette différence dans le soutien spirituel à l'égard des femmes en détention s'explique d'une part, par le fait que la plupart des écoles juridiques en islam postule que les femmes ne sont pas tenues de prier en commun le vendredi et, d'autre part, par le petit nombre de détenues musulmanes²⁰.

Nos observations tendent à montrer que d'importants aménagements relatifs à l'organisation du culte musulman se sont mis en place dans les prisons du pays. Au vu du déficit de réputation des musulmans dans la société mais aussi du taux important de détenus musulmans il nous a paru légitime dans nos observations de s'interroger sur les représentations de l'islam et des musulmans qui peuvent avoir cours dans les établissements pénitentiaires²¹. Il sera ainsi question des représentations que développent, entretiennent ou reproduisent les différents acteurs d'abord musulmans, puis d'autres appartenances.

Une analyse approfondie de la représentation de l'islam produite dans le discours des détenus musulmans et de prêches tenus par l'intervenant musulman de l'établissement dans lequel résident lesdits détenus offre une image différenciée de l'islam :

- *Gérald*²² par exemple, détenu qui s'est converti à l'islam en prison, a développé une représentation littéraliste et intégraliste mais aussi pacifiste de l'islam. L'islam représente pour lui essentiellement un ensemble de codes qui témoignent d'une part de sa soumission à Dieu et, d'autre part, de la ligne de conduite qu'il souhaite imprimer à sa vie. Être musulman en prison

¹⁸ Le respect de ces deux interdits peut parfois créer des tensions : nous avons par exemple entendu les doléances d'un musulman expliquant que le menu sans porc s'est trouvé être un poisson accompagné d'une sauce au vin blanc, ou les plaintes de gardiens concernant des détenus musulmans qui auraient refusé des repas servis avec des ustensiles ayant touché le menu contenant du porc.

¹⁹ Nous avons observé parfois la possibilité pour les détenus de disposer de viande *halal* à leurs propres frais ainsi qu'un établissement proposant de la viande *halal* dans ses menus du vendredi.

²⁰ Par exemple dans la prison K, seulement environ 5% des femmes détenues étaient musulmanes en 2009.

²¹ Nous avons analysé des interviews individuels et de groupe réalisés avec 17 personnes détenues, sept aumôniers, trois intervenants musulmans, un visiteur religieux d'une confession minoritaire et trois gardiens, un journal de terrain ainsi que des transcriptions de prêches.

²² Gérald, un ressortissant suisse âgé de plus de 30 ans et purgeant une peine d'environ 20 ans, a été socialisé dans le Christianisme.

n'est pour lui pas particulièrement difficile. En tant que musulman, il fait l'expérience de préjugés mais aussi de solidarité.

- De son côté, *Suleiman*²³ reconsidère la religion depuis qu'il est incarcéré: s'il avait respecté les règles de l'islam, il ne serait pas en prison, dit-il. Il valorise l'aspect structurant et référentiel que l'islam peut avoir dans son comportement tout en entretenant un rapport libre et individualisé à l'islam : il suit les prescriptions alimentaires liées au jeûne du Ramadan mais ne pratique pas les prières prescrites régulièrement, il assiste à des événements religieux davantage pour être en contact avec d'autres personnes que par acte de soumission à Dieu. Il assiste également à des cérémonies chrétiennes par curiosité pour l'altérité religieuse ; une curiosité motivée par souci de cohabitation et de respect réciproque²⁴.
- Dans ses prêches *Othman*²⁵ insiste sur la soumission de l'être humain à Dieu, en accentuant davantage la signification de ce lien que le contenu normatif de la soumission proprement dite. Il faut savoir faire preuve d'auto-critique et vouloir évoluer. « *Un musulman qui se repent, qui demande pardon c'est un musulman qui veut évoluer (...) intellectuellement parlant et spirituellement parlant et moralement parlant* ». *Othman* enjoint les détenus à l'effort intellectuel pour combattre l'ignorance. Il alterne des séquences d'enseignement religieux, des séquences abordant le développement spirituel et finalement, des séquences d'éthique sociale. En proposant une conception de l'Islam adaptée aux contraintes de la réalité carcérale ainsi qu'au monde contemporain, *Othman* tente de contribuer à la réhabilitation sociale des détenus musulmans.

Dans le cadre de l'analyse des discours tenus par des membres du personnel et des détenus d'autres appartenances religieuses nous avons identifié une tendance bien éloignée de la perspective des musulmans. Dans nos entretiens, le thème de l'islam ou des musulmans est souvent apparu sans question explicite de notre part. La plupart des interviewés ont exprimé des opinions bien arrêtées au sujet des prescriptions alimentaires, des prières, du Coran. L'opinion dominante voit *l'islam* comme religion qui encourage la violence, comme un dogme qui écrase et manipule et qui peut être liberticide, car englobant et prônant le primat des normes religieuses sur la conscience²⁶. Pour ce qui est des représentations des *musulmans*, on constate tout d'abord une sur-estimation de leur nombre dans la société à l'extérieur et à l'intérieur de la prison. Souvent la catégorie « musulman » englobe les référentiels religieux, ethniques, nationaux et culturels. Parmi les stéréotypes entendus on trouve la représentation que « les » musulmans ne se comporteraient pas de manière cohérente, qu'ils se laisseraient facilement influencer par des leaders. Les musulmans sont donc associés à une forme de reconnaissance sociale paradoxale. D'une part les représentations semblent identifier un groupe socio-religieux minoritaire mais

²³ Suleiman est originaire d'un pays magrèbin. Agé de plus de 35 ans, il vit en Suisse depuis 1995. Il a purgé la moitié de sa peine.

²⁴ Selon lui, l'islam ne l'aide en rien à traverser l'expérience de la prison : « *Ça m'aide par rapport à moi, par rapport à moi-même. Là, je suis toujours en prison. Malgré ce que je fais ou je pratique ou je ne pratique pas la religion, ça ne change rien du tout.* » Il espère toutefois que la pratique religieuse l'aidera à rester sur le droit chemin à sa sortie.

²⁵ *Othman*, magrèbin installé en Suisse depuis 15 ans, dirige de manière bénévole la prière pour les détenus musulmans à la prison D depuis 2002. La pratique religieuse et le respect de l'islam constituent une des clés de son identité personnelle.

²⁶ Le rapport des musulmans à leur religion est souvent jugé instrumental et artificiel.

significatif qui ne peut être ignoré. D'autre part l'usage de cette notion relève souvent de la simplification voire de la stigmatisation.

Les intervenants évangéliques, holistes et compatriotes

Parallèlement aux dispositifs d'aumônerie chrétienne et d'assistance aux détenus musulmans, il existe d'autres formes d'assistance spirituelle plus ou moins formelles dans les prisons suisses²⁷. Elles sont est peu visibles mais remplissent néanmoins une fonction proche de celle des aumôneries, en proposant conseils spirituels et soutien émotionnel. La forme et la fréquence de ce type d'assistance diffère institutionnellement, juridiquement et financièrement de l'aumônerie. Cette assistance est certes limitée, elle semble cependant en croissance et surtout se diversifier depuis une vingtaine d'années.

Nous avons distingué trois profils d'intervenants religieux de cet « autre » type : les intervenants évangéliques (appartenant surtout aux Églises évangéliques modérées²⁸), les intervenants holistes²⁹, moins nombreux que les intervenants évangéliques, animant des cours de yoga et de méditation ou distribuant des ouvrages de développement personnel, et les intervenants que nous qualifions de compatriotes appartenant aux communautés de migrants (bouddhistes, pentecôtistes ou kimbanguistes originaires d'Amérique du Sud, d'Afrique ou d'Asie). L'accès de ces intervenants à la prison dépend fortement de leur niveau d'intégration dans la société et dans les institutions carcérales. Elle répond surtout aux demandes des détenus étrangers n'ayant pas de famille en Suisse. De fait, ces intervenants, socialisés pour la plupart dans leur pays d'origine, rencontrent des détenus de diverses religions³⁰.

L'intervention des *évangéliques* en prison est historique³¹ et ne dépend pas de demandes des détenus. Ces intervenants se tiennent à disposition de tous les détenus, quelle que soit leur religion ou leur confession et agissent généralement avec la collaboration de l'aumônerie³². Ils sont bien intégrés socialement et ont obtenu la possibilité d'intervenir en prison progressivement grâce à d'importants réseaux sociaux et associatifs, à des contacts politiques et au soutien des aumôniers. Il s'agit d'un statut particulier qu'un de nos interlocuteurs a qualifié de « *officiel-officieux (...) parce qu'il n'y a rien* »³³. De fait, les intervenants

²⁷ Nous avons contacté 48 organisations religieuses représentatives des minorités religieuses en Suisse. Certaines n'ont pas tenté d'accéder aux prisons en Suisse, par exemple parce qu'elles ne sont pas sollicités (p.ex. les Bahais). D'autres ont tenté sans succès de proposer leurs activités dans les prisons (p.ex. l'Église de Scientologie). Notre analyse se concentre sur celles qui y ont accès et proposent un service religieux. Voir Knobel 2010.

²⁸ Classification d'Oliver Favre 2006.

²⁹ Cf. Heelas & Woodhead 2005.

³⁰ Les données du recensement fédéral de la population 2000 indiquent que les juifs représentaient 0.1% des détenus, les bouddhistes 0.4% et les hindous 0.4% (Broquet 2007). Nous n'avons aucune indication pour les membres d'autres mouvements minoritaires tels que les églises libres ou pour les adeptes de la mouvance mystique-ésotérique.

³¹ La présence de l'Armée du Salut dans les prisons suisses remonte au début du 20ème siècle. Cette longue expérience n'implique toutefois pas de certitude pour les intervenants salutistes, comme l'exprime l'un d'entre eux: « On est considérés comme aumôniers-visiteurs à la prison, entre guillemets, à bien plaisir. Un jour la porte pourrait se fermer ».

³² Généralement, ils affichent une liste dans les corridors de la prison indiquant la date de leur prochaine visite et invitant les détenus qui désirent les rencontrer à s'inscrire. Un intervenant salutiste, par exemple, engagé à 30% par son Eglise pour ses visites en prison, voit un jour par semaine jusqu'à 17 détenus.

³³ Un membre d'une direction de prison que nous avons interviewé les a qualifiés d'intervenants « *institutionnalisés* ».

évangéliques disposent, selon les établissements, d'une marge de manœuvre plus importante³⁴ que celle des familles ou des proches qui entrent en prison avec le statut de visiteur. Nous avons observé également des collaborations avec les aumôniers et les assistants sociaux. Leur activité est davantage centrée sur la visite individuelle, mais à des moments précis de l'année ils organisent aussi quelques activités collectives. Par exemple, dans plusieurs établissements des salutistes présentent chaque année depuis 30 ans un spectacle religieux pour la fête de Noël rassemblant entre 30 et 80 détenus de différentes appartenances religieuses.³⁵ Les évangéliques souhaitent par là apporter du soutien aux détenus en tant que substitut familial, confident ou guide spirituel. Dans leur discours la conversion apparaît comme un sujet sensible qui fait l'objet d'une vigilance particulière de la part des autorités carcérales.

Les intervenants *holistes* se définissent comme des intervenants spirituels, mais les établissements pénitentiaires ne les considèrent pas comme des acteurs religieux. Ils sont bien intégrés socialement, de par leur nationalité, leur profession et leur niveau de formation mais n'ont pas d'encadrement ni de formation spécifique sur le monde carcéral. Sur 15 établissements contactés quatre prisons proposent ou ont proposé régulièrement des cours de yoga ou de méditation³⁶. Il s'agit donc d'un phénomène très minoritaire dans les prisons suisses qui est apparu il y a une dizaine d'années. Le type d'accès et de présence des intervenants holistes dépend des directions et des services sociaux³⁷ ce qui leur donne une certaine visibilité institutionnelle.

Les intervenants *compatriotes* sont plutôt jeunes, résident depuis peu d'années en Suisse et occupent pour la plupart des fonctions de cadre dans leur communauté religieuse. Leur langue maternelle est souvent celle de leur pays d'origine. C'est la famille du détenu ou le détenu lui-même qui les appelle pour une visite en prison qui a lieu dans les parloirs collectifs car ils entrent comme visiteurs. Les institutions carcérales ne les identifient ainsi pas comme des acteurs religieux mais comme des membres de la famille ou des proches.³⁸ Ces intervenants n'ont dès lors aucune visibilité religieuse au sein des institutions pénitentiaires. Leur statut de visiteur est très éloigné de celui des aumôniers mais dans leur fonction ils se voient comme très proches du modèle aumônier. Ils revendiquent avant tout un rôle de guide spirituel³⁹, de soutien psychologique, social et moral qu'ils doivent, en tant que responsables religieux, garantir aux détenus compatriotes. En raison de leur proximité culturelle, les intervenants compatriotes mentionnent également le rôle de médiateur qu'ils jouent auprès des familles des détenus et de leur communauté. Pour mener à bien leur activité et bénéficier de plus d'intimité ils souhaiteraient avoir accès aux parloirs ecclésiastiques. Du fait de leur accès limité et difficile aux détenus, les

³⁴ Ceux que nous avons rencontrés sont moins souvent contrôlés à l'entrée, leurs visites ne sont pas imputées sur le quota des détenus, bénéficient souvent d'une salle dans laquelle ils sont seuls avec les détenus, et peuvent apporter certains biens aux détenus (journaux, papier à lettres, Bibles, Corans, icônes, chapelets, habits, produits de douche, cigarettes ou nourriture).

³⁵ Une association évangélique anime chaque mois depuis les années 1980 une soirée pour les détenus consacrée par exemple au thème du pardon et de la réussite dans un établissement étudié.

³⁶ Généralement, les professeurs de yoga sont intégrés aux services sociaux, et n'ont pas de contact avec les aumôneries. Bien qu'acceptés dans les prisons, ils nous ont fait part de certaines réactions de méfiance suscitées par leur pratique.

³⁷ Certaines prisons mettent à leur disposition une salle, d'autres leur proposent un couloir.

³⁸ Les institutions n'ont donc pas pu nous donner des indications concernant la présence d'intervenants compatriotes en leur sein.

³⁹ Les intervenants compatriotes s'inscrivent dans une culture religieuse qui met l'accent sur l'engagement, la conversion et la soumission à une force divine.

intervenants compatriotes que nous avons rencontrés n'ont pas visité de détenus d'une autre culture que la leur.

Les trois types d'intervenants observés durant la recherche ont ceci de commun que leur action se construit en marge de l'institution carcérale et qu'elle contribue à alimenter l'offre en ressources religieuses accessibles aux détenus. Du fait de leur indépendance institutionnelle ils ne reçoivent ni de consignes ni d'encadrement professionnel de la part des établissements pénitentiaires sinon un lien éventuel avec la structure d'aumônerie ou avec le dispositif socioculturel de l'établissement.

Analyses de cas pour trois établissements : B, D, K.

La prison B⁴⁰

La prison B est une prison préventive se trouvant dans un canton de tradition protestante mais elle abrite, en plus des prévenus, également des détenus condamnés. Elle a une capacité d'environ 250 places.⁴¹ Environ la moitié des personnes qui y sont enfermées est de nationalité suisse ou en possession d'un permis de séjour, les autres provenant en majorité d'Europe de l'Est, ou d'Afrique. Les appartenances répertoriées par l'établissement indiquent que légèrement plus que la moitié des prévenus sont musulmans, un peu moins d'un quart sont catholiques, viennent ensuite les orthodoxes et ceux n'indiquant aucune religion. Les protestants représentent moins que 2% et les « autres » environ 5%. Le service religieux est composé de quatre aumôniers catholiques et protestants et depuis plusieurs années d'un imam. Alors que les premiers ont des locaux au sein de l'établissement où ils assurent une présence fréquente durant la semaine et le week-end, l'imam intervient uniquement le vendredi pour la prière, dite en arabe. De ce fait ils ne se rencontrent pratiquement jamais. Les détenus qui veulent assister aux services religieux doivent le faire sur inscription. Alors que seulement les musulmans sont acceptés pour la prière, les prévenus de toutes les appartenances sont admis aux célébrations chrétiennes. Si la demande est trop importante, les détenus chrétiens ont la priorité. Le culte et la messe sont dits en anglais et en français. La demande pour la prière étant grande et la salle petite, les prévenus musulmans voulant y participer sont répartis en deux groupes et ne peuvent y assister que deux fois par mois. Le travail d'intermédiaire envers d'autres religions est réalisé surtout par les aumôniers mais aussi par certains autres membres du personnel socio-sanitaire et socio-éducatif, selon des sensibilités et des connaissances individuelles. Les intervenants orthodoxes, l'Armée du salut et un rabbin, semblent pouvoir rencontrer des détenus dans des parloirs ecclésiastiques sans surveillance directe.

⁴⁰ À la prison B nous avons interviewé 25 personnes, dont des intervenants religieux « autres » (pentecôtistes, néo-pentecôtistes, kimbanguistes, bouddhistes, holistes), des personnes de l'unité de psychiatrie pénitentiaire, un intervenant musulman, deux personnes de la direction, une femme et un homme du secteur socio-éducatif, un aumônier et une aumônière catholiques, une aumônière et un aumônier protestants, un homme et une femme qui y ont été incarcérés pendant 4 ans.

⁴¹ Au moment de l'enquête presque le double y était incarcéré. La surpopulation était source de stress et de mouvements lors de notre visite.

La prison D⁴²

La prison D est une institution pénitentiaire fermée pour un total de 270 hommes située dans une région protestante. Le soutien spirituel aux détenus passe par l'aumônerie pénitentiaire dans laquelle travaillent deux aumôniers, l'un réformé, l'autre catholique. Leur bureau se trouve dans la partie administrative de la prison, les détenus n'y ont donc jamais accès. Les aumôniers jouent régulièrement le rôle de *broker* (Beckford 1998) et participent à la mise sur pied d'un soutien spirituel spécifique pour des détenus non chrétiens. A ce titre, l'établissement invite un intervenant musulman qui vient tenir un prêche et diriger la prière les vendredis. Un major de l'Armée du salut intervient de façon mensuelle, pour recevoir des détenus de toutes confessions dans un entretien individuel et durant la période de l'Avent, l'Armée du salut y organise également une manifestation théâtrale. Différents bénévoles visitent des détenus, parmi lesquels on peut citer un visiteur pentecôtiste et un kimbanguiste.

Historiquement, l'établissement possédait deux chapelles : l'une protestante, l'autre catholique. La chapelle protestante a été transformée en une salle de sport très utilisée. Dans cette salle se tiennent aujourd'hui les prêches et les prières musulmanes hebdomadaires, ainsi que les manifestations théâtrales des salutistes. La chapelle catholique, de taille beaucoup plus modeste, est devenue lieu de célébrations protestantes et catholiques hebdomadaires. Les aumôniers y organisent aussi des célébrations œcuméniques.

Un second bâtiment pénitentiaire semi-fermé possède également une chapelle construite conjointement par les églises catholiques et protestantes où se déroule aussi le spectacle de l'Avent de l'Armée du salut. Les détenus parlent peu de ces lieux qu'ils connaissent, mais ne fréquentent que peu, ou pas du tout.

La prison K⁴³

Pour pouvoir considérer spécifiquement l'aspect genre nous avons intégré une prison pour femmes à notre étude : la prison K. Aujourd'hui, la prison compte une centaine de places et abrite aussi un service de puériculture.

L'établissement K intègre consciemment et explicitement la dimension du genre dans son modèle d'exécution des peines. La direction insiste sur le suivi personnalisés des détenues et les relations inter-personnelles. Le taux d'étrangères se situe autour de la moitié depuis les années 1980. On y trouve une trentaine de nationalités différentes.

Jusque dans les années 1960 une grande partie de l'assistance spirituelle était assurée par les diaconesses de Béthanie. Aujourd'hui elle se fait de façon rémunérée par un aumônier protestant et deux aumôniers catholiques ainsi que par l'intermédiaire d'intervenantes bénévoles: une religieuse vient par exemple régulièrement passer une journée dans l'établissement et l'Armée du Salut intervient par la mise en scène d'un spectacle de l'Avent et des cercles de lecture de la Bible⁴⁴. S'il y a des places disponibles, il arrive aussi que des sœurs de Béthanie viennent y effectuer des séjours de plusieurs semaines, vivant alors aux mêmes conditions que les détenues. Un groupe de femmes musulmanes visite des détenues musulmanes et d'autres appartenances, mais de proximité culturelle et linguistique. Les membres de l'aumônerie ont accès à tous les

⁴² A la prison D nous avons fait des observations de services religieux à Noël et de prêches du vendredi de l'intervenant musulman en plus de 19 interviews avec des détenus, intervenants musulmans, intervenants religieux institutionnel ou non et gardiens.

⁴³ A la prison K nous avons fait trois visites et 7 interviews avec des détenues, un aumônier et la direction. Une aumônière a répondu par écrit à nos questions.

⁴⁴ Ces groupes de lectures sont réservés aux détenues hispanophones.

édifices au même titre que le reste du personnel. Les visiteuses bénévoles ont pour leur part un accès plus restreint aux locaux. Une célébration religieuse chrétienne a lieu toutes les semaines. A travers cette célébration, la prison veut transmettre la valeur du souci de l'autre qui est fait partie des objectifs de l'institution : « *dass man zu einander schaut, dass man... Das ganze Regelwerk ist ja auch so aufgebaut, dass - ähm, ja, es wird in Gemeinschaft gelebt* » (direction K). Le contexte de la prison K est un canton avec un lien très fort à l'Eglise protestante. Les aumôniers de la prison K jouissent aujourd'hui d'une forte confiance de la direction dont ils se rendent compte « *wenn religiöse Anfragen von innerhalb oder ausserhalb der Anstalt kommen und wir als Fachpersonen zu Rat gezogen werden* » (aumônière catholique). Les femmes interrogées se sont souvent exprimées sur la beauté de la chapelle de l'établissement. Elles parlent du calme qui y règne et du fait qu'elles s'y sentent bien.

Religion et assistance spirituelle en prison: une analyse triangulée des discours

L'aumônerie chrétienne institutionnelle

Notre recherche a clairement identifié que la *visée universaliste* - voire le caractère *œcuménique* - de l'aumônerie est devenue cruciale aujourd'hui, d'un point de vue identitaire autant que relationnel. L'aumônerie est le lieu où les processus de sécularisation, de privatisation et de pluralisation du religieux sont le plus visibles. Ils s'expriment dans l'importance accordée par les acteurs concernés à « *l'entretien et l'accompagnement individuels* », au « *parcours personnel. Ça prime sur la nationalité, sur l'appartenance. Ça, ça prime un peu sur tout* » (aumônière prison B). Les discussions avec les détenus portent sur « *tout, absolument de tout* », sur la « *Vie elle-même avec un grand V, la relation à l'autre, sa vie intérieure, ses difficultés* », « *histoires de vie, traumatismes, (2) et puis des remises en question très fortes pour certains, de ce qu'ils ont fait de chemins parcourus, des choix qu'ils ont faits, et puis qui veulent mettre toute leur énergie dans comment changer de direction* » (aumônier prison B).

Si cette ouverture est souhaitée par les instances qui contrôlent l'activité de l'aumônerie⁴⁵ elle est également perçue comme contenant le risque de trop effacer les différences et d'annuler l'identité spécifique de chaque confession, une identité qui se manifeste notamment durant les célébrations. Car si les célébrations sont censées être œcuméniques – et non pas interreligieuses⁴⁶ – l'aspect confessionnel demeure un enjeu important. À la prison B, pour l'aumônier catholique « *c'est peut-être différent entre catholiques et protestants. Les protestants bricolent plutôt la célébration. Ils choisissent un thème, après en fonction du thème ils préparent des lectures, comme ça. Nous on suit plutôt un calendrier liturgique en fonction, donc, des lectures.* ». La différenciation est aussi confirmée par l'aumônière protestante: « *Alors les célébrations du dimanche, elles sont (.) d'esprit œcuménique, mais c'est quand même moi, comme protestante, qui la fait. Ça veut dire que quand je fais la célébration, je ne dis pas la messe, pour (.) caricaturer.* »

⁴⁵ Souvent ce sont des conseils œcuméniques.

⁴⁶ Selon un aumônier de la prison B l'inter-religieux ne fait que rarement sens : « *Si on nous téléphone : "Toute la prison a brûlé", ou "la moitié", il y aurait peut-être une espèce de prière inter-religieuse effectivement. Là ça aurait du sens, mais autrement ça en a juste pas, (...) parce que quand les musulmans sont en prière en tant que musulmans, on n'a pas grand chose à faire là, et vice-versa* ».

Du point de vue de l'aumônerie institutionnelle, l'importance de la religion vient moins de son rôle structurant pour l'accomplissement de la peine en prison que de sa valeur universelle de reconnaissance de tout individu indépendamment de ses actions. Pour l'aumônier catholique de la prison D, quelles que soient les raisons qui ont mené un individu en prison, l'important est de lui dire « *Je te crois et je t'accueille dans ce que tu vis maintenant, quoi que ce soit, je te dis que tu es quelqu'un d'important pour moi et qui vaut la peine* ». Dans une optique de plus long terme, l'espoir sous-jacent est que cette reconnaissance encourage des changements constructifs. Une telle motivation est importante pour les aumôniers aussi quand il choisissent de répondre à des demandes matérielles de détenus: « *je ne réponds pas à tout ce qu'ils demandent, ni régulièrement, mais au moins de temps en temps, (.) en essayant de leur expliquer que ma foi je ne peux pas toujours répondre à leurs désirs, mais qu'en même temps j'essaie de les aider en reconnaissant que c'est normal d'avoir de telles envies, de tels besoins, et comment peu à peu arriver à les maîtriser... que ceux qui ont été rejetés, hé bien ils se sentent encore rejetés lorsqu'on leur refuse de leur rendre quelques petits services, de répondre à leur demande* ».

Les aumôniers institutionnels bénéficient d'un statut qui leur permet d'exprimer, cas échéant, une opinion indépendante au sujet du fonctionnement de la prison. Créer des liens, médier entre les différentes voix au sein et en dehors de l'institution est possible pour l'aumônerie, notamment lorsqu'elle est bien intégrée dans le dispositif institutionnel de la prison : « *on a un colloque une fois par mois avec la direction... on se permet aussi de demander telle ou telle chose concernant tel ou tel détenu* ». Les liens verticaux avec la direction existent donc pour les aumôneries, et à l'horizontal c'est surtout avec les assistants sociaux voire avec le personnel du service de santé qu'ils collaborent, alors que les liens avec les gardiens sont plus complexes. Le niveau d'intégration varie aussi en fonction du lien qui existe entre le canton et les Églises.

L'évolution récente de la composition socio-religieuse de la population carcérale, l'individualisation des pratiques religieuses et l'évolution des attentes vis-à-vis de la gestion du pluralité religieuse créent un contexte socio-spirituel complexe que l'aumônerie doit tenter d'animer: elle doit à la fois représenter différentes confessions, communiquer dans différentes langues et se mettre à l'écoute des personnes détenues tout en respectant la diversité et la pluralité des opinions et des convictions. On y rencontre des personnes différentes du point de vue de leur formation, de leur type de présence dans l'institution, de leur vision du rôle de l'aumônier, de leur conception de l'action des Églises en prison, de leur inscription dans une collaboration avec les autres intervenants religieux et avec les autres professionnels actifs en milieu carcéral.

Les personnes détenues

S'il est vrai qu'une grande partie des personnes détenues interviewées ont une pratique religieuse plutôt intense, leur rapport à la religion dans l'ensemble n'en est pas moins critique. Le contexte de la prison suscite d'autant plus de questions concernant le sens et les attentes des détenus vis-à-vis de la pratique religieuse et de son contenu normatif. La Bible et les doctrines religieuses sont des sujets de conversation assez fréquents entre détenus ou avec des assistants sociaux ou les psychologues, mais pas avec les agents chargés de la sécurité. Le caractère privé du rapport à la religion devient d'autant plus important dans des situations de promiscuité dont les détenus font souvent l'expérience. Les détenus adaptent leur rapport à la religion au contexte de la prison et à leur expérience de punition: « Dieu » par exemple apparaît comme une ressource et jamais

comme une instance qui punit.

La religiosité s'exprime aussi par le moyen d'objets dont l'échange et les dons peuvent assumer des significations profondes. La limitation nécessaire en prison ne semble pas poser de problèmes majeurs; quand la signification est reconnue et le désagrément pour d'autres est jugée minime, les établissements peuvent permettre des arrangements (bougies, encens, tapis).

Les rencontres religieuses collectives sont vues comme très salutaires par les détenus autant que par les aumôniers. Elles apportent surtout de l'apaisement dans un quotidien extrêmement tendu. La plupart des détenus ont un rapport très positif et étroit aux aumôniers de la prison, ou aux autres intervenants religieux. Cela d'autant plus que leur relation est basée sur une logique de confiance spécifique par rapport aux rapports qui sont entretenus avec les autres catégories de personnel. Les motivations des détenus pour participer aux célébrations sont diverses. Un détenu nous a raconté sa motivation à la prison B : *« En fait j'allais par politesse pour la petite pasteur... Et je trouvais un peu dur que elle, qui était mariée, qui avait des mômes, se lève aussi aux premières lueurs de l'aube pour venir. A sept heures et demie le matin il fallait qu'elle soit à la prison pour eh (2) toute une équipe de détenus qui, excusez-moi, mais la moitié n'en ont rien à cirer, parce que c'était pour sortir de la cellule »*. Il est important de placer ces réflexions dans le quotidien des prisons que les détenus interviewés nous ont décrit comme truffé de sanctions, d'interdictions, de tensions, de conflits et de violence. A relever également que presque tous les détenus interviewés nous ayant parlé de leur lecture de livres religieux ou spirituels.⁴⁷

La gestion du pluralisme

Le thème du changement est très présent en prison et souvent mis en lien avec des transformations du rapport à la religion. Comme le dit une détenue *« Le drame qui m'est arrivé a changé mon rapport à la foi, aussi le rapport à la vie »*. Les intervenants religieux doivent intégrer dans leur démarche la question de la relation entre le changement que l'institution exige des détenus et une action visant le changement religieux: *« Le pasteur qui va en prison doit avoir une certaine sagesse pour deviner les besoins du détenu. Il ne doit pas faire de prosélytisme forcé »* dit un pasteur pentecôtiste. Néanmoins, l'accompagnement spirituel est souvent confronté à la limite posée par le principe de neutralité, donc à la limite entre action séculière et action religieuse lorsqu'il aide les détenus *« à s'accepter, à accepter leurs délits, et voir comment un délit, une faute, même la plus grave, peut les aider à avancer, à grandir, à découvrir Dieu, à se découvrir eux-mêmes, à découvrir leurs forces, leurs énergies »* (aumônier prison B).

Les intervenants évangéliques considèrent les changements volontiers comme le résultat d'une intervention divine. Ce sont donc plutôt les intervenants « autres » qui mettent l'accent sur l'utilité et l'apport de la religion en relation avec les buts de l'institution carcérale et finalement de la société. Les intervenants évangéliques sont ceux qui visitent le plus de détenus de nationalités étrangères

⁴⁷ Dans la prison D, la bibliothèque propose aux détenus des romans, des bandes dessinées, des ouvrages de droit ou de psychologie, des livres d'histoire, de géographie, ou de sports ainsi que des ouvrages de spiritualité qui font environ le 6% des livres de la bibliothèque. Environ un tiers de ces livres portent sur les religions historiques, en majorité sur le christianisme, et sont classés dans le rayon « religion ». Les autres deux tiers sont dans les rayons « ésotérisme/orientalisme » et « astrologie ». En 2008, 11% de l'ensemble des livres ont été empruntés. Les ouvrages consacrés à des croyances populaires sont davantage empruntés par les détenus que les ouvrages qui traitent des religions historiques.

et d'appartenances religieuses diverses. Comme pour les intervenants holistes, leur activité s'adresse potentiellement à l'ensemble de la population de l'établissement. Nous avons observé une grande diversité d'approches qui oscillent entre témoignages et messages d'évangélisation, entre écoute et enseignement religieux. Il ressort également de nos observations que la plupart interviennent en autodidactes et manquent souvent de connaissances au sujet des autres religions.

Du fait de leur accès limité et difficile aux détenus, les intervenants compatriotes que nous avons rencontrés n'ont pas visité de détenus d'une autre culture que la leur. Les intervenants holistes ne se sentent pas non plus concernés par la diversité religieuse bien que des détenus de diverses religions et confessions participent à leurs cours. Centrés avant tout sur des techniques corporelles ou sur des principes spirituels n'exigeant pas de conversion, les intervenants holistes n'accordent aucune importance à l'appartenance religieuse des détenus qu'ils rencontrent.

Notre recherche n'a pas constaté de tendances préoccupantes quant à des radicalisations religieuses. Si certaines personnes incarcérées ont « *un charisme extraordinaire* », cela est plutôt rare et peut être apprécié, comme le raconte, par exemple une aumônière de la prison B: « *C'était génial pour nous... J'ai co-célébré un culte avec lui... il a animé la prière, les chants, enfin c'était extraordinaire... c'est absolument fabuleux, parce qu'alors là il y a une dynamique qui se crée dans la communauté (2) qui est tout à fait incroyable... Au niveau spirituel, quand il y en a c'est génial, parce qu'on peut s'appuyer sur eux, et puis ils nous envoient du monde, des gens qui sont peut-être des fois plus réticents à venir. Ils les encouragent du coup, et puis ça crée des liens* ». Dans le même sens, un aumônier de la prison D nous a parlé d'un détenu qui tient des cours bibliques dans sa cellule et exerce une certaine influence. A l'opposé, ces personnalités peuvent aussi irriter d'autres détenus obligés à les rencontrer quotidiennement. Néanmoins, l'apparition de personnes plus charismatiques est facilement identifiée et vite canalisée, d'un côté par les aumôniers, de l'autre par les intervenants minoritaires ou conjointement avec la direction. À la prison K, les pratiques de sorcellerie et de vaudou de deux détenues africaines avaient par exemple semé la peur : « *les deux ont fait des petites sorcelleries, und das hat Probleme gegeben... Da mussten wir vor allem schauen, dass die Südamerikanerinnen und die schwarzen Frauen aus Afrika; die haben Angst bekommen vor diesen... (2) Und dann wird mit Voodoo gearbeitet. (2) Und dann braucht es eben alle paar Jahre einmal den Priester, der da alles säubert und dann ist es wieder gut* » (entretien avec la direction). Des femmes détenues aussi peuvent apparaître comme plus influentes car « *elles embarquent avec elles les autres... Et elles jouent le rôle de leaders, c'est-à-dire qu'elles connaissent bien la Bible, elles la lisent, elles participent activement aux célébrations etc.* » (aumônière prison B).

(3) **Recommandations et conseils**

Notre recherche rend compte de l'apport des différents types d'assistance spirituelle en prison, surtout par le fait qu'ils permettent d'un côté aux personnes détenues de retrouver un lien social «normal» et identitaire, et de l'autre à la société plus généralement de maintenir un œil vigilant sur les institutions carcérales. Il existe un potentiel d'amélioration très grand mais les besoins sont très différents et spécifiques, selon les cantons, le type et la taille des établissements, leur emplacement et les appartenances religieuses de leurs occupants. Il s'agit donc d'encourager des processus de correction tout en mettant en réseau et en écoutant les différentes parties.

Pour ce qui concerne l'aumônerie institutionnelle, malgré sa reconnaissance officielle, on observe qu'elle souffre d'un manque de visibilité dans le quotidien des prisons. Ainsi, il serait par exemple, et selon les cas, utile de mettre à sa disposition un local spécifique et accessible aux détenus pour les rencontres, de la prendre en compte systématiquement dans les circuits d'information au sein de la prison, ou encore d'augmenter les taux d'engagement. Néanmoins, pour notre problématique, le plus important apparaît être l'accroissement de compétences inter-religieuses dans les rapports interindividuels. Si l'aumônier se spécialise dans la spiritualité, cette dernière devient de plus en plus englobante. Ainsi, toute formation spécifique au sujet de la diversité religieuse (et culturelle, ethnique, linguistique) dans le cadre du carcéral est souhaitable⁴⁸. La surcharge de travail surtout en situation de surpopulation est un risque constant qu'il faudrait réduire par exemple en centralisant les informations et en encourageant des organisations intermédiaires. Il se trouve en effet, que les aumôneries de prison sont soumises à différentes instances, à l'intérieur des établissements comme à l'extérieur (Églises). Une simplification de la définition institutionnelle du rôle pourrait aussi passer par une mise à jour concertée et commune du cahier des charges.

Quant à l'assistance spirituelle aux musulmans, la prise en compte progressive de la présence de musulmans en prison s'est opérée en quelque sorte malgré l'image négative rattachée à cette présence et à la visibilité de l'islam en prison, comme dans la société suisse. Une représentation qui est notamment alimentée par la politisation du débat relatif au nombre élevé d'incarcérés de confession musulmane et à la forte médiatisation dont elle fait l'objet. Vu les représentations éloignées des pratiques concrètes dont ces derniers sont l'objet, une meilleure information et formation du personnel de détention sur la religion musulmane et sur certains aspects culturels arabes ou africains s'imposent. Il est essentiel que le personnel dispose de critères pour différencier le domaine du religieux du domaine culturel et surtout pour se rendre compte que l'islam, comme d'autres religions, est contextualisé dans les pratiques des musulmans. Cela peut passer par l'implication de l'imam par exemple dans des journées de formation continue ou dans la légitimation de certaines décisions. Lorsqu'un imam intervient de manière régulière il serait nécessaire de lui accorder une reconnaissance – par établissement ou par régions – par exemple en termes financiers, ce qui permettrait aussi une clarification de son rôle. Il serait souhaitable, de manière générale, que la diversité culturelle, linguistique et religieuse puisse aussi se refléter dans la composition du personnel et dans l'organisation spatiale de l'assistance spirituelle. Les expériences positives

⁴⁸ La Suisse Romande, par exemple, ne dispose pas d'un dispositif de formation spécifique tel que celui de l'Université de Berne.

relatées par l'engagement de médiateurs culturels sont à prendre en considération.

Le fait qu'il existe aussi des formes d'assistance spirituelle indépendantes devrait être valorisé. En effet, les intervenants «autres» qui assument de nombreuses tâches pastorales sont actuellement largement invisibles pour l'administration et pour les personnes détenues. Une mise en réseau des différents acteurs isolés et peu professionnalisés devrait être un premier pas vers l'organisation de formations, d'intégration et nécessairement aussi d'information.⁴⁹ Les intervenants confrontés à la pluralité religieuse devraient acquérir des compétences inter-religieuses, visant à inscrire leur action dans un contexte pluriel et à éviter la réification de différences.

Les professionnels actifs dans les différents services des institutions pénitentiaires analysées montrent dans l'ensemble un certain intérêt et une certaine tolérance pour la religion dans la diversité de ses expressions. On observe néanmoins, de la part du personnel non-musulman, une claire tendance à la reproduction d'un discours totalisant au sujet de l'islam comme source de violence. Parmi les membres du personnel, ceux qui travaillent dans le domaine de la psychiatrie et de la psychologie sont amenés à prendre davantage en compte les aspects spirituels dans le cadre de leur activité et considèrent la religion comme une ressource, parmi d'autres, sur laquelle une personne peut s'appuyer pour construire son identité et pour faire face aux difficultés de l'existence. L'engagement personnel dans une spiritualité ou une religion peut en plus accroître une telle attention dans leur travail. Il serait donc souhaitable d'augmenter les compétences religieuses de l'ensemble du personnel.

Pour améliorer la situation sur le plan juridique, il serait possible d'opérer des changements à deux niveaux:

- une adaptation du cadre légal à la nouvelle donne démographique de la population carcérale,
- une reformulation inter-religieuse de la forme universaliste de l'aumônerie.

Toutefois, une législation à l'échelle suisse ne pourrait tenir compte des spécificités propres à chaque établissement (sa taille, le type de peine qui y est exécutée, et la réalité multiculturelle qu'il abrite). D'un autre côté, les arrangements pragmatiques peuvent être, en raison du caractère liberticide de la prison, ressentis comme autant de privilèges non justifiés par ceux qu'ils ne concernent pas.

L'image qui ressort de notre étude est que les personnes détenues ont des droits religieux en prison mais que leur identité et leurs besoins spirituels subissent, tout aussi fortement que les autres aspects de leur personne, l'effet destructeur que l'expérience de la prison implique. Lorsque cette identité religieuse peut être préservée de cet effet, elle se retrouve peu valorisée dans une optique séculariste qui est celle de la prison.

⁴⁹ La documentation recueillie par exemple dans le cadre de cette recherche par le Centre Intercan-
tonal d'Information sur les Croyances, Genève, peut être mise à disposition à cette fin.

Références citées

- Becci I., 2011 (à paraître), Religion's Multiple Locations in Prison. A comparative perspective on religious discourses and practices in German, Italian and Swiss prisons, *Archives des Sciences Sociales des Religions*.
- Becci I., Bovay C. 2009. Les pratiques religieuses en milieu carcéral - Entre adaptations aux structures et inventions de structures. Papier présenté au congrès de la Société suisse de sociologie, Genève, non publié.
- Becci I., Schneuwly Purdie M. (à paraître), Gendered religion in monosexual institutions : the case of prisons. In Dahinden J., Lavanchy A. & Hoepflinger A., *Religious Pluralism: Uncovering Gender*.
- Beckford J.A. & Gilliat S. 1998. *Religion in prison : equal rites in a multi-faith society*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Bovay C., Schneuwly Purdie M., & Gex-Collet D. 2008. Le pluralisme religieux dans les prisons suisses : états des lieux et enjeux sociologiques. Papier présenté au congrès de l' AISLF, Istanbul, non publié.
- Broquet R. 2007. *La population carcérale du recensement 2000*. Document de travail interne non publié préparé dans le cadre du projet PNR58 *Enjeux sociologiques de la pluralisation religieuse dans les prisons suisses*.
- Favre O. 2006. *Les Eglises évangéliques de Suisse*, Labor et Fides.
- Heelas P. & Woodhead L. 2005. *The Spiritual Revolution. Why Religion is Giving Way to Spirituality*, Oxford, Blackwell, coll. « Religion and Spirituality in the Modern World ».
- Knobel B. 2010, *L'offre spirituelle en prison : au-delà de l'aumônerie*, papier présenté à la conférence finale de la recherche à l'Université de Lausanne le 24 septembre.
- Kuhn A. 2010, Comprendre la criminalité: Quelles sont les variables à prendre en considération?, in: *Criminalité des étrangers, entre réalités et stigmatisations*, Synthèse des 7èmes Assises de l'Immigration du 25 avril 2009, Chambre Cantonale Consultative des Immigrés, Etat de Vaud.
- Schneuwly Purdie M., Vuille J., 2010, Égalitaires ou discriminatoires ? Regards croisés sur l'exercice de la liberté religieuse dans les prisons suisse. *Revue internationale de criminologie et police scientifique et technique*. Vol. LXIII, p. 469-490.
- Schneuwly Purdie M., 2011 (à paraître), « Silence... Nous sommes en direct avec Allah ». Réflexions sur l'émergence d'intervenants musulmans en contexte carcéral, *Archives des Sciences Sociales des Religions*.
- Vuille J., Kuhn A., L'exercice de la liberté de conscience et de croyance dans les établissements de privation de liberté en Suisse, *Jusletter* 12.04.2010.